

Appel à projet de Résidence : Culture et développement durable, au fil du territoire, cultivons l'avenir !

Date limite de dépôt des dossiers : 29 avril 2024

Contexte :

La Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne est née au **1^{er} janvier 2017**, regroupant **60 communes**, elle a construit son identité autour de 4 caractéristiques fortes :

- Les **vignobles** du Saint-Pourçain qui caractérisent le nord du territoire,
- La Sioule, **rivière**, véritable colonne vertébrale du territoire, qui l'irrigue de part en part,
- La Bosse et la forêt des Colettes et ses **panoramas**,
- La **Limagne** et ses terres céréalières, qui distinguent la partie sud du territoire.

Le territoire compte **34 410 habitants** et est structuré autour de :

- 2 grands pôles comptant plus de 5 000 habitants (Gannat et Saint-Pourçain-sur-Sioule)
- 4 pôles d'équilibre comptant plus de 1000 habitants (Bellenaves, Brout Vernet, Chantelle, Ebreuil)
- Nombreux pôles de proximité offrant les services du quotidien (Echassières, Etroussat, Escurolles, Saint Didier la Forêt, ...) sans oublier toutes les autres communes qui participent à la vitalité du territoire.

Une des spécificités est la dynamique territoriale qui permet à la Communauté de communes d'être clairement identifiée comme le 4^e pôle économique et d'attractivité du département de l'Allier et fait de sa composante rurale un atout majeur.

La Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne coordonne une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) à destination des tous ses publics, par la mise en place d'une politique d'action culturelle cohérente, favorisant la complémentarité des acteurs à l'échelle du territoire.

Pour cette nouvelle CTEAC la question du développement durable a retenu l'attention de l'ensemble des partenaires :

- Le ministère de la culture – Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes,
- Le ministère de l'éducation nationale – Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Allier,
- Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation – Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes,
- Le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes,
- Le département de l'Allier,
- La Caisse d'allocations familiales de l'Allier.

Cette résidence d'Education Artistique et Culturelle a pour vocation :

- L'amélioration du « vivre ensemble » et de la qualité de vie, en développant la capacité de création et le sens critique de tous les citoyens.
- L'élargissement des publics ainsi que leur pleine participation à la vie culturelle.
- Valorisation du patrimoine.

La résidence d'artiste(s) est un outil pour le développement culturel local :

- Le(s) artiste(s) se mettent au service du territoire et aident ses acteurs à faire émerger des parcours culturels basés sur leurs compétences artistiques.
- Les actions proposées doivent utiliser au mieux les compétences locales, collaborer avec les habitants et allier les partenariats locaux.
- A partir des ressources locales l'idée est de construire un territoire vivant, durable et solidaire.

Définition de la résidence :

Le but de cette résidence est d'accueillir sur le territoire de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne un (ou des) artiste(s) sur une période longue, en immersion auprès de la population locale.

▶ Cette résidence est une résidence de médiation et d'éducation artistique et culturelle auprès des différents acteurs et publics du territoire.

▶ La résidence doit se construire en partenariat avec les acteurs locaux, qu'ils relèvent du champ éducatif, social. Elle se conçoit en lien avec les structures culturelles et acteurs socio-culturels du territoire : médiathèque, écoles de musique, cinémas, musées, tout acteur culturel engagé. La volonté est d'accompagner les habitants dans ce projet de découverte et d'appropriation du patrimoine artistique, naturel et immatériel.

▶ Le ou les artiste(s) résident(s) pourra(ont) se rapprocher des structures culturelles de proximité ou des associations locales intéressées, afin d'inclure le projet dans une dynamique territoriale.

Le projet de résidence sera piloté par le service culturel de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne. Il aura pour mission de guider le(s) artiste(s) dans la découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son travail, de faciliter la rencontre avec l'ensemble des acteurs concernés, de suivre la mise en place des actions menées et de réaliser l'évaluation et le bilan de ce projet

Contenu :

Ce projet artistique et culturel s'inscrit dans le plan d'actions 2024/2025 de la convention d'Education Artistique et Culturelle 2022/2026 construite autour d'une thématique : culture et développement durable, permettant à l'ensemble des publics (jeunes enfants, adolescents et adultes) d'être touché.

Cette résidence du développement durable souhaite s'inscrire dans une découverte du territoire (son espace, ses habitants, son architecture, leurs histoires de vie...) pour l'arpenter, déambuler, en faire une expérience sensible. Il engage à mieux le connaître, à en percevoir les enjeux géographiques, historiques et sociétaux. Il invite ainsi à partager une appropriation sensible, poétique, artistique du territoire et donner envie aux personnes qui le constitue de se rassembler, d'échanger pour penser autrement le monde qui les entoure.

Différents enjeux cohabitent dans ce projet : re-densification, renouvellement économique, vivre ensemble, développement durable, accès à la culture, mobilité, lutte contre l'isolement...

L'objet principal de cette résidence consiste à développer des actions favorisant l'expression de tous en vue de la réalisation d'un portrait de leur territoire. Il les conduira également à s'intéresser à des initiatives locales autour du développement durable. Il sera à la fois une occasion de valorisation des publics et un moyen d'appropriation du territoire, favorisant la rencontre culturelle dans des lieux éloignés.

Ce projet consiste à imaginer des parcours qui amènent les habitants à (re)découvrir leur environnement, leur territoire et à se questionner individuellement mais aussi ensemble sur le développement durable.

Repérer des chemins, des édifices, des lieux, des usages, des métiers pour créer un parcours et en imaginer les étapes. Ce cheminement amplifié repose sur les ressources locales, artisanales, les compétences et les savoirs faire en présence, qu'il s'agit de capter et de mettre en valeur.

Saint Pourçain sur Sioule – Verneuil en Bourbonnais – Monétay sur Allier :

Autrefois fortifiée, **St-Pourçain-sur-Sioule « petite ville de demain »** s'est développée autour d'un antique monastère. La cité viticole dévoile, au fil de ses ruelles, ses secrets d'architecture autour de l'église Abbatiale Sainte-Croix. Dans le centre historique, le Musée de la Vigne et du Terroir, le beffroi ou la tour de l'horloge et son magnifique escalier à vis, la Cour des bénédictins sont à découvrir.

Les îles de la Ronde et des Cordeliers sont de véritables parenthèses de verdure dans la ville.

Verneuil-en-Bourbonnais est nichée au cœur du vignoble de Saint-Pourçain. On retrouve les vestiges du château des Ducs de Bourbon, des églises atypiques, des maisons à colombages, l'ancien palais de justice médiéval, la porte de la ville close du XIV^{ème} siècle, le cadran solaire « Gnomon » et le Musée du Lavage et du Repassage.

Des artistes et artisans du village accueillent le public, tous les étés, pour partager leurs savoir-faire ainsi que leurs créations : artisans verriers, sculpteurs, dessinateurs et artisanat d'art.

Monétay-sur-Allier est bordée de rivières. La Sioule qui finit son périple pour se jeter dans la rivière Allier.

Le joyau de Monétay est son église Saint-Fiacre. Le village bénéficie d'une position remarquable au cœur de la *réserve naturelle du Val d'Allier* où la faune et la flore sont préservées et protégées.



Saint-Pourçain-sur-Sioule



Verneuil en Bourbonnais



Monétay sur Allier

Le projet doit faire appel à une équipe artistique structurée en capacité d'intervenir auprès des différents types de public (petite enfance, scolaire maternelle et primaire, jeunes en situation de handicap, collégiens, lycéens, actifs, retraités, résidents en Ehpad...). Cette équipe artistique doit être capable de fédérer les publics des trois communes sur des temps partagés.

Transformer les espaces publics en imaginant des parcours (pérennes ou évènementiels) et des installations réalisées à partir de résidences artistiques et de projets collaboratifs.

Le projet doit avoir une vision artistique regroupant plusieurs des sujets suivants :

- Le patrimoine naturel
- Le patrimoine historique
- Le lien intergénérationnel
- Le changement climatique PCEAT
- Le développement durable
- L'écologie
- Le plan alimentaire territorial

Modalités :

La résidence artistique s'inscrit dans le parcours d'éducation artistique et culturelle. Il est attendu que l'équipe résidente organise son action entre temps de travail propre (recherches, enquêtes, collectes, etc.) et temps d'actions auprès des publics. Pendant ces temps distincts, mais complémentaires, le(s) résident(s) mène(nt) une réflexion sur le territoire, ses points remarquables et ses potentiels.

Durée de la mission : 4 mois d'un équivalent temps plein, à étaler entre mi-octobre 2024 et juillet 2025

- **Temps de l'avant** (rencontre avec les acteurs du territoire) **et de l'après-résidence** à mettre en place
- **Temps de restitution** : des temps de restitution devront être réalisés en fin de résidence avec à la fois le public jeune dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire et le grand public, afin de valoriser le travail effectué tout au long de la résidence. Le ou le(s) artiste(s) devra(ont) être présent(s) à ces dates.
- Actions auprès des lycéens et du public jeune dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire à raison d'au moins 10H par groupe avec réalisation de différents contenus pour chacun des groupes sans oublier les autres publics.
- Des temps forts pourront notamment avoir lieu à l'occasion de la semaine de la nature (qui aura lieu en mai 2025)
- Diffusion des productions durant la période de résidence en divers lieux

Les équipes artistiques qui postulent dans le cadre de la convention doivent impérativement tenir compte des trois piliers de l'éducation aux arts et à la culture pour construire le projet :

- Les rencontres : avec des œuvres, des processus, des lieux, des professionnels de l'art et de la culture,
- Pratique artistique : engager les publics dans une pratique singulière et collective,
- La connaissance et la compréhension des enjeux de l'art : encourager une pratique réflexive et le développement de l'esprit critique.

La pluridisciplinarité des projets est fortement encouragée. Un travail autour de la palette des sens et des émotions est attendu. Le projet doit faire appel à une équipe artistique structurée.

Les attentes vis-à-vis des résidents sont les suivantes :

- Création d'une dynamique culturelle en adéquation avec les actions déjà mises en place par chaque commune.
- Une démarche pédagogique de qualité qui combine à la fois acquisition de connaissances, rencontre avec les œuvres, les artistes et les structures culturelles, et pratique ; une démarche qui, à ce titre, s'accompagne de productions.
- La manière dont le projet prend en compte les spécificités du public auquel il s'adresse et contribue à une démocratisation artistique et culturelle.
- Permettre des synergies et des dialogues entre les acteurs culturels, sociaux, éducatifs, touristiques et économiques du territoire.
- Encourager la pratique artistique comme un levier d'expression et de créativité des habitants dans tous les temps de la vie.
- Valoriser des actions mises en œuvre durant le temps de la présence artistique liée à la création d'un objet artistique (livrable ou/et diffusable sous différentes formes : ouvrage papier, audiovisuel, numérique etc...)
- Placer les habitants en tant qu'acteurs responsables et non en simples consommateurs de culture.
- Caractère innovant de l'action ; l'éventuelle place faite à l'éducation au et par le numérique.

Les temps de sensibilisation, de rencontre, de médiation et de pratique à destination des publics engendrent des formes d'interventions innovantes, en s'appuyant sur des passerelles entre les différents arts. Ces temps de présence doivent se dérouler en semaine mais également les week-ends.

Des temps forts imaginés par l'équipe résidente en lien avec la collectivité et les partenaires locaux, visent à organiser la visibilité de la résidence auprès de tous. Ces rendez-vous réguliers et conviviaux connaissent leur point d'orgue à l'occasion de la restitution globale du projet. Pour valoriser la résidence et les actions menées, une production retraçant l'expérience vécue doit être réalisée sous des formes à définir ensemble.

Moyens mis en œuvre :

• **Conditions financières :**

La convention permet une dotation maximale pour la résidence artistique liée à ce projet de 15 000 € TTC pour cette année 2024-2025.

Ce montant doit comprendre les postes suivants :

- Temps de présélection pour l'équipe retenue
- Rémunération prestation/médiation
- Coordination/ logistique
- Hébergement / repas / transport
- Temps de préparation
- Communication
- Animation participative
- Toute dépense liée aux projets (matériel, scénographie, etc...)

L'équipe artistique retenue devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel.

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs du ou des artistes et de la Communauté de communes sera signée au début de la résidence.

Le suivi :

Les porteurs de projets sélectionnés s'engagent à rendre compte régulièrement de l'avancée de leur travail et à transmettre les informations demandées par le service culture. Durant toute la résidence, les travaux seront suivis par la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne.

Pendant la résidence l'équipe artistique mettra en œuvre une dynamique de découverte par des outils de restitution des travaux : publication, photos, vidéos, blog, panneaux ou autres en concertation avec le service culturel.

Des temps d'échanges et de suivi seront organisés à chaque étape du projet à l'occasion desquels les artistes feront état de l'avancement de la méthodologie du projet. La résidence sera jalonnée de temps forts.

Les porteurs de projets sont force de propositions mais s'engagent à prendre en compte les préconisations de la Communauté de communes, des référents du territoire sur les autres aspects du projet (dates, lieux, partenaires, bénéficiaires...)

Contenu de la candidature :

La résidence est ouverte à tout artiste disposant d'une identité sociale permettant leur rémunération sous forme d'honoraires.

Les candidats sont des artistes professionnels et doivent s'inscrire dans au moins un des champs artistiques suivants : spectacle vivant, arts du récit, arts plastiques et visuels, musique, patrimoine culture scientifique, littérature.

Le dossier de candidature comprendra :

- Une note d'intention (maximum 4 pages) présentant les motivations, les intérêts pour la résidence, la complémentarité de l'équipe et la cohérence.
- Un dossier témoignant de l'expérience dans un projet d'éducation artistique et culturel comprenant des contenus créés dans ce cadre.
- Une présentation du projet d'immersion envisagé, sa méthodologie et sa structuration.
- Le CV des différents artistes.
- Un budget prévisionnel.
- La ou les forme(s) de diffusion envisagée(s) pour toucher le plus d'habitants possible.
- Les formes « livrables » de valorisation du processus du projet et de son impact sur les habitants.
- Le dossier de candidature complété et signé.

Critères de sélection :

- Faisabilité du projet.
- Implication des habitants du territoire dans la conduite du projet comme dans la formation.
- Capacité à générer de l'émerveillement auprès de tous les publics.
- Implication et concertation des acteurs locaux pour la mise en avant concrète des actions.
- Le projet doit s'adresser à tous les publics y compris les plus éloignés de la culture.
- Le projet repose sur une équipe artistique professionnelle reconnue pour la qualité de son travail, la qualité de ses rapports humains et sa capacité à gérer les projets participatifs, pour sa rigueur et son autonomie dans la gestion de projet.
- Elle sait anticiper et cadrer les projets dans sa relation avec les acteurs.
- Elle s'est informée et fait en permanence le lien avec le service culture de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne.

La forme définitive du rendu de la résidence sera définie par le(s) artiste(s) en co-construction avec la collectivité et les partenaires de la CTEAC.

Sélection et déroulement :

Après réception des propositions de projet, les candidats seront présélectionnés sur la base de l'adéquation de la réponse aux critères de sélection et aux ambitions du territoire.

Les candidats présélectionnés seront auditionnés par un comité de sélection (élus, techniciens du service culture, partenaires) et s'engagent à venir sur le territoire pour faire une présentation du projet.

Après débat et vote, un à trois candidats pourront être sélectionnés pour intervenir sur la résidence d'une durée d'un an.

L'évaluation :

Toute action retenue devra faire l'objet d'un bilan qualitatif et financier à envoyer impérativement dans les délais demandés par la collectivité. Une évaluation sera élaborée conjointement avec les acteurs bénéficiaires.

La collectivité et les partenaires procéderont à l'évaluation de la résidence en prenant en compte le respect du cahier des charges, la satisfaction des publics ainsi que la qualité des outils de restitution.

Calendrier de résidence :

- **15 Mars 2024** : diffusion du cahier des charges aux artistes.

- **Mai 2024** : présélection des candidats par le comité technique.
Juin 2024 : audition avec le comité de sélection et sélection finale.
- **Fin Juin 2024** : temps de rencontre de l'équipe artistique avec les partenaires et acteurs du territoire.
- **Juin à septembre 2024** : concertation et construction de l'année d'interventions à venir en lien avec la Communauté de communes.
Signature des conventions opérationnelles avec les artistes
- **Octobre à juin 2025** : interventions des artistes sur le territoire.
- **Juillet 2025** : clôture commune du projet, format à définir de façon coordonnée : valorisation ou/et restitution collective.
Bilan des actions menées.

Date limite de dépôt des dossiers : 29 Avril 2024

Les dossiers doivent être adressés par courrier postal et **par mail** avant la date buttoir à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne
Service culture
29 rue Marcelin Berthelot
BP 56
03 500 Saint-Pourçain-sur-Sioule
Mail : nurit.h@ccspsl.fr

Les dossier incomplets ne seront pas pris en compte. Aucun dossier (tout ou partie) ne sera restitué.

Contact pour toute information sur l'appel à projet :

Hélène Nurit

Coordnatrice d'actions culturelles

Tel : 06 21 88 84 67

Mail : nurit.h@ccspsl.fr

Une fois les dossiers sélectionnés, les candidats seront contactés par mail pour se présenter devant le comité de sélection, en juin 2024. L'ensemble des postulants sera prévenu uniquement par mail à l'issu des résultats du jury.

